Image not found or type unknown

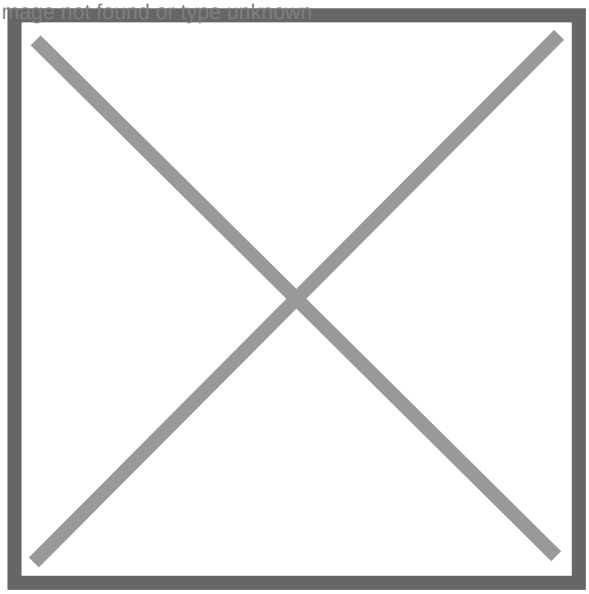

Conges payes apres arret maladie 6 mois

Par **gazell**, le **12/10/2009** à **14:07**

Bonjour,
je suis en arret maladie depuis le 06042009, je dois reprendre de boulot le 161009, mon employeur me demande d enchainer les cp (soit 10 jours) que je devaient prendre en mai 2009.
je lui demande de m envoyer un courrier de confirmation qui me donne l autorisation de ne pas faire la journee de reprise obligatoire avant de prendre mes conges payes
aujourd hui toujours pas de courrier, je vais retourner au boulot le 16 si je n ai pas eu confirmation ecrite
quand pensez vous

Par **Visiteur**, le **12/10/2009** à **18:24**

bonsoir,

il vaut mieux retourner au travail si vous n'avez pas de confirmation écrite de prendre vos congés.. (il ne faudrait pas que l'employeur en profite pour vous considérer en abandon de poste)..

on voit de tout en ce moment.. donc méfiance !!!!!

Par **Cornil**, le **15/10/2009** à **16:30**

Bonjour gazell

Il n'y a nullement à ma connaissance d'obligation de reprendre le travail un jour après un arrêt-maladie pour prendre des congés.
Seule dans ton cas il ya obligation de visite au médecin du travail lors de la reprise, mais cela s'entend reprise effective. .
Si c'est l'employeur qui te fixe des congés, pas de problème à ce sujet.
Il doit cependant respecter à ce sujet un préavis d'un mois.
Donc la seule question qui se pose éventuellement à ce sujet est: est-ce ces congés te conviennent?.
Si l'employeur n'a pas respecté ce préavis d'un mois, tu peux dans ce cas refuser. Mais s'il l'a respecté et fixé ces congés par écrit, inutile de te présenter au travail demain. l'employeur pourrait légitimement te refuser l'accès à ton poste.
Bon courage et bonne chance

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés